

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen,

Était excusé : M. BIBES Jean Paul,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 28 janvier 2026 - Date d'affichage : 28 janvier 2026

OBJET : ACHAT D'UNE EPAREUSE- NOMENCLATURE 1.4

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2015 la Commune avait acquis un tracteur épareuse.

Aujourd'hui, il est nécessaire de remplacer l'épareuse. Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le devis de la société BERETERBIDE pour un montant de 35 500€ HT + option garantie 2° année 650 € HT soit un montant de 43 380 .00 € TTC

PRECISE que l'entreprise reprend l'ancien matériel pour un montant de 10 500 €

APPROUVE la reprise du matériel pour un montant de 10 500 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 05/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 05/03/2026